

3 juillet 2019

(19-4461)

Page: 1/2

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: anglais

## **ASSURANCE VOLONTAIRE PAR DES TIERS**

### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE BELIZE

La communication ci-après, reçue le 3 juillet 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Belize.

1. Le projet de rapport du Comité sur l'"examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS" (document G/SPS/W/313 du 27 mai 2019), sera examiné à la séance informelle de la 75<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité SPS.

2. La proposition du Belize relative à l'assurance volontaire par des tiers se trouve à la page 11 du document (G/SPS/W/313). Même si ce texte contient deux recommandations, comme l'a indiqué avec exactitude le Secrétariat, notre principal objectif est de faire en sorte que le Comité soutient l'organisation d'une séance thématique ou d'un atelier sur les programmes volontaires d'assurance par des tiers.

3. Nous estimons qu'il est opportun de soutenir une activité de ce type, notamment compte tenu du fait que deux dons pour l'élaboration de projets du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) sont actuellement mis en œuvre dans le domaine de l'assurance volontaire par des tiers (STDF/PPG/682 et STDF/PPG/665), dont le Belize, le Honduras, le Mali, l'Ouganda et le Sénégal sont bénéficiaires. En outre, des travaux sont également en cours dans le cadre du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS), en particulier en ce qui concerne l'annexe III, "Projet de principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation d'assurances volontaires par des tiers (pour adoption à l'étape 5)".

4. La séance thématique ou l'atelier pourrait comprendre des exposés sur les thèmes suivants:

- a. l'expérience des Membres en matière de reconnaissance des programmes volontaires d'assurance par des tiers;
- b. le "Projet de principes et de directives pour l'évaluation et l'utilisation de l'assurance volontaire par des tiers", présenté par le CCFICS;
- c. les travaux de la Global Food Safety Initiative (GFSI) sur l'établissement d'un point de repère par rapport aux normes internationales, ou un propriétaire de programme de certification par des tiers, un acheteur ou un détaillant et leurs procédures par rapport aux prescriptions nationales ou aux normes, directives et recommandations des organismes internationaux de normalisation reconnus par l'Accord SPS; et
- d. l'expérience des Membres exportateurs et des Membres importateurs concernant les régimes d'assurance par des tiers.

5. Pour ce qui est du libellé du rapport du cinquième examen, nous proposons la formulation suivante:

Recommandation:

Eu égard aux travaux entrepris par le CCFICS sur le recours à l'assurance volontaire par des tiers afin d'apporter des informations pour la planification du système national de contrôle des

aliments, et aux actuels projets pilotes qui seront mis en œuvre au Belize, au Honduras, au Mali, en Ouganda et au Sénégal, le Comité devrait tenir une séance thématique ou un atelier sur les programmes volontaires d'assurance par des tiers.

---